



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante et unième session

23-26 février 2010

Point 4 n) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Questions soumises pour information : coordination et intégration des programmes de statistique

### Travaux du Comité de coordination des activités de statistique

#### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport résume les principales conclusions des treizième et quatorzième sessions du Comité de coordination des activités de statistique, tenues à New York le 23 février 2009 et à Bangkok du 9 au 11 septembre 2009. Les modalités de partage des données entre organisations internationales qui ont été approuvées par le Comité à sa quatorzième session figurent en annexe au présent rapport.

---

\* E/CN.3/2010/1.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Travaux du Comité . . . . .	3
A. Mécanisme de communication de l'information sur les activités de renforcement des capacités statistiques . . . . .	3
B. Conférence de 2010 sur la qualité des données diffusées par les organisations internationales . . . . .	4
C. Gouvernance du système statistique mondial et rôle du Comité . . . . .	5
D. Modalités de partage des données entre organisations internationales . . . . .	6
E. Emploi de données non officielles par les organisations internationales . . . . .	6
F. Utilisation des estimations démographiques par les organisations internationales . . . . .	7
G. Questions diverses . . . . .	7
H. Élection des Coprésidents pour la prochaine période biennale . . . . .	9
 Annexe	
Modalités de partage des données entre organisations internationales adoptées par le Comité de coordination des activités de statistique à sa quatorzième session . . . . .	10

## **I. Introduction**

1. Le Comité de coordination des activités de statistique a tenu deux sessions en 2009. Sa treizième session a eu lieu le 23 février 2009 à New York, durant la quarantième session de la Commission de statistique, et sa quatorzième session s'est déroulée au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (CESAP), du 9 au 11 septembre 2009. Les deux sessions ont été coprésidées par la Division de statistique et EUROSTAT. Le présent rapport en résume les principales conclusions. Les modalités de partage des données entre organisations internationales qui ont été examinées et que le Comité a approuvées à sa quatorzième session sont exposées dans l'annexe du présent rapport.

## **II. Travaux du Comité**

### **A. Mécanisme de communication de l'information sur les activités de renforcement des capacités statistiques**

2. À ses treizième et quatorzième sessions, le Comité a examiné le Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique élaboré par le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle. Il a accueilli favorablement ce rapport qui, selon lui, pouvait aider à améliorer la coopération entre les partenaires de développement car il contenait des informations utiles et d'importantes constatations sur différents domaines d'assistance statistique, les pays bénéficiaires de l'aide au développement de la statistique et le montant de cette aide. Le Comité a constaté que dans certains pays, le rapport du Partenariat statistique avait été bien accueilli et servait de base au dialogue avec les donateurs. Il a estimé que ce rapport pouvait également servir de base pour l'examen des questions de coordination régionale.

3. Toutefois, à sa treizième session, le Comité s'est dit gravement préoccupé par : a) le faible taux de réponse au questionnaire distribué par l'équipe de rédaction du rapport et le fait que certains organismes représentés au Comité, y compris un bon nombre d'organismes des Nations Unies, n'y avaient pas répondu; b) la fiabilité des données, sachant que certains des plus gros donateurs finançant l'aide au renforcement des capacités statistiques n'avaient pas répondu au questionnaire; c) les méthodes d'exploitation utilisées, et les risques de sous-comptage et de double comptage qu'elles comportaient; d) les difficultés rencontrées par les organismes des Nations Unies pour répondre au questionnaire. Le Comité a souligné que certains problèmes techniques devaient être examinés plus avant et a demandé au Partenariat statistique de lui présenter, à sa quatorzième session, un récapitulatif des difficultés rencontrées et des risques assumés lors de l'élaboration du rapport, ainsi qu'un plan visant à en améliorer le contenu.

4. En réponse à cette demande, le Partenariat statistique a présenté au Comité, à sa quatorzième session, des propositions d'amélioration de la collecte et de l'exploitation des données servant à établir le rapport. Au cours du débat qui s'en est suivi, des membres du Comité ont notamment demandé comment le rapport du Partenariat statistique, qui faisait le point des activités statistiques en cours et en projet, pourrait être utilisé par les organismes représentés au Comité pour planifier

et coordonner leurs activités. Les membres du Comité ont souligné qu'il fallait que le rapport soit accessible en ligne, ce qui leur permettrait de faire plus rapidement des choix quant aux projets à soutenir, aux pays bénéficiaires et aux partenaires financiers et techniques potentiels. Le Comité a suggéré que lui soit présentées à sa quinzième session des études de cas illustrant la manière dont le rapport du Partenariat statistique était utilisé. Les propositions tendant à faire figurer dans le rapport des informations sur les décaissements en sus des dépenses engagées par les partenaires de développement et à en ramener la fréquence de parution à deux ans n'ont toutefois pas été retenues.

5. Le Comité a jugé qu'il fallait s'efforcer : a) d'améliorer les taux de réponse; b) de simplifier le questionnaire; et c) d'éviter tout risque de double comptage en utilisant des méthodes plus sûres pour déterminer les filières de financement et d'exécution. Il a engagé tous ses membres, en particulier les organismes des Nations Unies, à répondre au questionnaire de 2009 et aux questionnaires suivants sur le soutien au développement statistique.

## **B. Conférence de 2010 sur la qualité des données diffusées par les organisations internationales**

6. À sa treizième session, le Comité a examiné les thèmes à retenir pour les futures réunions spéciales tenues sous ses auspices ainsi que les modalités d'organisation. Tout en admettant que les réunions tenues immédiatement après les conférences européennes sur la qualité des statistiques officielles avaient été fructueuses, il a jugé que la formule pourrait être améliorée. Après avoir examiné les divers thèmes possibles pour de futures réunions spéciales, le Comité a jugé que la question de la gouvernance du système statistique mondial était de première importance, et décidé de l'examiner dans le cadre de ses sessions ordinaires, avec la participation de hauts responsables. Une session extraordinaire d'une demi-journée consacrée à la gouvernance du système statistique mondial et au rôle du Comité a été organisée en marge de la quatorzième session du Comité en septembre 2009 (voir section C ci-après).

7. À sa quatorzième session, le Comité a pris acte du rapport d'EUROSTAT, qui renfermait des suggestions quant à l'organisation et à l'ordre du jour de la réunion spéciale de 2010. Après avoir longuement débattu de l'utilité de cette réunion, du niveau des personnalités et experts à y inviter ainsi que des thèmes à retenir, le Comité a décidé ce qui suit :

a) Conférence de 2010 sur la qualité des données diffusées par les organisations internationales : la conférence aura lieu immédiatement après la Conférence européenne de 2010 sur la qualité des statistiques officielles, dans l'après-midi du 6 mai et le 7 mai à Helsinki. Elle sera consacrée à l'appui international à la mise en place des dispositifs nationaux de contrôle de la qualité. Y participeront de hauts responsables des organisations internationales, auxquels se joindront des experts en gestion de données. Un comité d'organisation composé de représentants d'EUROSTAT, de la Division de statistique de l'ONU, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de la Banque africaine de développement a été constitué. Il a été décidé que le Comité d'organisation établirait un projet de programme;

b) Session extraordinaire du Comité de coordination des activités de statistique : une session extraordinaire consacrée au capital humain sera organisée en marge de la seizième session du Comité en septembre 2010. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, EUROSTAT, l'Organisation panaméricaine de la Santé, la Banque mondiale et ONU-Habitat ont offert de s'occuper des préparatifs. Ils pourraient, pour ce faire, s'inspirer des propositions thématiques très judicieuses contenues dans le rapport d'EUROSTAT. La possibilité d'inviter des experts du Bureau de la gestion des ressources humaines a été évoquée. Une brève note sur l'état d'avancement de l'organisation des préparatifs devrait être présentée au Comité à sa quinzième session, en février 2010;

c) Réseau de statisticiens : les statisticiens travaillant pour des organisations internationales constituent un groupe professionnel distinct, mais qui ne s'est pas encore doté d'une instance fédératrice. La CESAP a suggéré de constituer un réseau de statisticiens d'organisations internationales et a accepté de se charger de ce projet. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la Banque mondiale et EUROSTAT ont proposé leur concours. Un plan de mise en place de ce réseau sera présenté au Comité à sa quinzième session, en février 2010.

### **C. Gouvernance du système statistique mondial et rôle du Comité**

8. En marge de sa quatorzième session, le Comité a tenu une session extraordinaire sur la gouvernance du système statistique mondial et sur son rôle dans ce système. L'objet de cette réunion était : a) de faire mieux connaître les projets statistiques mondiaux et de réfléchir à la manière dont le Comité pourrait aider à leur exécution; b) de trouver un meilleur équilibre entre les mécanismes de coordination formelle et informelle; c) d'examiner et de mieux définir les domaines où la coopération est utile, compte tenu en particulier de l'évolution de la statistique; et d) d'examiner s'il fallait modifier la structure de gouvernance aux fins notamment de l'application des normes statistiques.

9. Le Comité a souligné que les pays et les organisations internationales faisaient tous partie du système statistique mondial. Même si la gouvernance du système revient au premier chef aux pays, le système ne peut fonctionner sans les organisations internationales. En effet, ce sont elles qui proposent les questions à examiner dans le cadre du système mondial, et elles aident aussi à l'exécution des projets mondiaux et à l'application des normes. Le Comité a constaté avec une vive préoccupation que de nombreux pays, en particulier en Afrique, étaient à la traîne et a estimé que, pour améliorer le fonctionnement du système statistique mondial, les organisations internationales devaient s'employer tout particulièrement à renforcer les moyens statistiques des pays dans une optique à long terme.

10. Le Comité a ensuite examiné le rôle qui lui revient dans le système statistique mondial. Il a jugé utile de faire la distinction entre les questions dites « horizontales », comme la qualité, la recherche-développement, l'informatique, les outils de diffusion, et la formation, qui concernent tous les membres du Comité, et les questions dites « verticales », qui se rapportent à des sujets précis, par exemple les projets statistiques mondiaux, et qui n'intéressent souvent que certains membres du Comité. Une grande partie des membres ont considéré que le Comité devait

s'occuper principalement des questions horizontales. Le Comité a estimé qu'il devrait intervenir dans trois domaines principaux : coordination, partage des informations et gestion du système statistique mondial. Il se propose plus précisément : a) d'examiner et partager régulièrement des informations sur les projets statistiques mondiaux; b) de proposer de nouveaux projets statistiques d'intérêt mondial et d'en diriger l'exécution en consultant régulièrement les États membres de la Commission de statistique; c) pour différents projets, de coordonner les apports de ressources, de rationaliser le calendrier d'exécution et de conseiller la Commission de statistique; d) de veiller à la viabilité du système statistique mondial en organisant des activités de renforcement des capacités statistiques; et e) de faire preuve d'esprit d'innovation, de se montrer volontariste et d'agir en concertation avec les autres organes compétents.

11. Le Comité a assez longuement débattu de sa place dans le système statistique mondial mais n'est pas parvenu à décider ce qu'il fallait changer dans l'actuelle structure de gouvernance. Ainsi, la proposition de doter le Comité d'un bureau n'a pas reçu un appui unanime. Il a été décidé d'établir un « groupe des amis des coprésidents » qui serait chargé d'élaborer un plan pour les travaux futurs du Comité, prévoyant notamment les modalités de l'intégration de grands projets dans l'activité du Comité. La Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'OCDE ont proposé d'aider les coprésidents à établir une ébauche du plan, qui sera présentée au Comité à sa quinzième session.

#### **D. Modalités de partage des données entre organisations internationales**

12. À sa quatorzième session, le Comité a pris acte d'un rapport rédigé par l'équipe spéciale chargée des modalités de partage des données entre organisations internationales, dirigée par la Banque mondiale. Le Comité a remercié l'équipe spéciale, la félicitant d'avoir su, sans employer trop de termes juridiques, faire ressortir les pratiques qui pourraient faciliter le partage des données entre organisations internationales. Il a retenu que des « pratiques générales recommandées » devraient être suivies pour le partage des données et métadonnées, et a examiné les principes proposés par l'équipe spéciale, dont le plus important était à son avis que « le partage des données et métadonnées entre organisations internationales devait être gratuit ». Il a approuvé les pratiques présentées comme optimales dans le document, après y avoir apporté quelques modifications mineures. Ces pratiques sont exposées dans l'annexe du présent rapport. Le Comité a décidé que, pour le moment, l'équipe spéciale n'avait plus à s'occuper de cette question.

#### **E. Emploi de données non officielles par les organisations internationales**

13. À sa quatorzième session, le Comité a pris acte du rapport de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'utilisation de données non officielles par les organisations internationales. Il a noté que le rapport contenait beaucoup d'idées intéressantes, mais a estimé qu'il pouvait être allégé tout en donnant davantage

d'exemples du bon usage des données non officielles. Une petite équipe dirigée par l'OMC récapitulera les questions les plus importantes et définira les points principaux que les organisations internationales devraient prendre en considération lorsqu'elles utilisent des données non officielles pour des imputations et des estimations. Le Comité a assigné à l'équipe le mandat suivant :

a) Répertoire succinctement, compte tenu des études et références existantes, les besoins et les problèmes des organisations internationales qui établissent des imputations et des estimations en utilisant i) des données nationales, pour remédier à des lacunes ou éviter l'emploi de données non pertinentes sur le plan internationale, et ii) des agrégats régionaux et internationaux;

b) Donner des exemples de pratiques exemplaires et des critères de choix actuellement utilisés par les organisations internationales;

c) Étudier s'il y a lieu d'établir des rapports sur la question à l'intention de la Commission de statistique, ainsi que, dans l'affirmative, le contenu, la présentation et la périodicité de ces rapports.

## **F. Utilisation des estimations démographiques par les organisations internationales**

14. À sa quatorzième session, le Comité a examiné le rapport de l'équipe spéciale pour les estimations démographiques soumis par la Division de la population et a étudié les conclusions et recommandations de l'équipe spéciale sur l'objet de son mandat, qui était de proposer des normes statistiques qui pourraient être internationalement convenues pour l'établissement de statistiques démographiques annuelles. L'équipe a estimé qu'il était prématuré de tenter d'établir de telles normes et a recommandé d'améliorer d'abord les métadonnées employées par les bureaux nationaux de statistique pour établir leurs statistiques démographiques. Elle a également proposé qu'un ensemble structuré de métadonnées utilisables pour l'établissement de statistiques démographiques annuelles soit régulièrement diffusé dans les publications statistiques internationales.

15. Le Comité s'est dit satisfait du rapport et a félicité l'équipe spéciale d'avoir rempli sa mission. Soucieux de pérenniser les acquis, il a souligné qu'il fallait faire connaître les travaux de l'équipe et a suggéré de porter les conclusions de son rapport à l'attention de la Commission de statistique. Il a en outre recommandé l'application du système d'échange de données et de métadonnées (SDMX) comme moyen de combler les lacunes et d'élargir la diffusion des métadonnées démographiques.

## **G. Questions diverses**

16. À ses treizième et quatorzième sessions, le Comité a pris note des exposés d'Eurostat sur l'élaboration du répertoire des principaux services statistiques offerts par les organisations représentées au Comité. Les membres du Comité ont été priés de mettre régulièrement à jour les informations les concernant sur le site Web du répertoire.

17. À la quatorzième session du Comité, Eurostat a soumis un rapport sur l'élaboration de la nouvelle version des directives d'application des cadres de contrôle de la qualité des statistiques établies par les organisations internationale et supranationales et de la Version 2 de l'International Statistical Processes Assessment Checklist (Guide d'évaluation de travaux statistiques internationaux). Le Comité a été informé que la Division de statistique avait entrepris, en collaboration avec Statistique Canada, de définir un cadre de contrôle de la qualité pour les systèmes statistiques nationaux, qui sera présenté à la Commission de statistique à sa quarante et unième session. Le Comité a réaffirmé que le contrôle de la qualité des données revêtait une extrême importance pour les travaux des organisations internationales et a approuvé les orientations proposées par Eurostat pour la suite de l'étude de cette question.

18. La Division de statistique a présenté au Comité, à sa quatorzième session, un programme pour la célébration de la Journée mondiale de la statistique (20 octobre 2010). Ce programme prévoit des activités de communication aux niveaux national, régional et international, dont la création d'un site Web spécial, une réunion de haut niveau et la publication d'un ouvrage commémoratif. La Division a encouragé les membres du Comité à participer aux manifestations prévues et à aider à l'organisation d'activités au niveau national. Elle leur a demandé de concevoir des produits promotionnels (affiches, plaquettes, brochures) qui seront annoncés sur le site Web de la Journée mondiale de la statistique. La Division tiendra le Comité informé des progrès des préparatifs de la Journée.

19. Eurostat a rendu compte au Comité, à sa quatorzième session, des progrès accomplis au sujet des Normes communes ouvertes pour l'échange et le partage de données et de métadonnées ainsi que de leur application dans divers domaines statistiques par les organisations associées ou non au projet. Le Comité a débattu de l'utilité d'organiser des stages de formation dans les organisations à l'origine du projet, ainsi que de la nécessité d'aider les organisations représentées au Comité à appliquer les normes SDMX.

20. À sa quatorzième session, le Comité a appris que l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique avait établi un répertoire, accessible en ligne, de toutes les normes statistiques internationales et que l'Institut avait récemment mis la version anglaise du répertoire à la disposition de la communauté statistique mondiale. Un rapport sur la question sera présenté à la Commission de statistique à sa quarante et unième session (voir E/CN.3/2010/14). La Division de statistique entend enrichir le répertoire, mais les organisations internationales spécialisées qui sont représentées au Comité devront aider à le tenir à jour. Pour les y aider, l'Institut fera un exposé sur le répertoire à la quinzième session du Comité.

21. À sa quatorzième session, la CESAP a informé le Comité qu'elle avait mis sur pied un mécanisme informel de coordination régionale, son comité de statistique, réuni en février 2009 pour la première fois depuis son rétablissement, ayant décidé de créer un équivalent régional du Comité de coordination des activités de statistique. Il a été suggéré que ce comité régional rende compte de ses travaux et décisions au Comité de coordination des activités de statistique. Le Comité s'est félicité de la création de cet organe régional, et envisagé d'y consacrer un point de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions.

22. La Division de statistique a informé le Comité, à sa quatorzième session, que plusieurs États membres estimaient qu'il était possible de faire des statistiques un



outil d'analyse beaucoup plus utile en intégrant données géographiques et données statistiques. Toutefois, la Division a noté que l'élaboration de normes mondiales en matière d'informations géographiques s'opérait de façon parcellaire. Elle a signalé qu'elle avait lancé plusieurs initiatives cartographiques régionales, mais qu'il n'y avait toujours pas de mécanisme pour coordonner et gérer ces activités au niveau mondial. La Commission de statistique se propose d'examiner cette question à sa quarante et unième session.

## **H. Élection des Coprésidents pour la prochaine période biennale**

23. À sa quatorzième session, le Comité a exprimé sa gratitude à ses deux Coprésidents, M. Paul Cheung et M. Pieter Everaers, pour avoir su diriger habilement les travaux, ainsi qu'à tous leurs collaborateurs. Le représentant de la Banque mondiale a proposé que le Comité réélise M. Pieter Everaers Coprésident pour un second mandat de deux ans. Le représentant de la CESAP a proposé la candidature de M. Henri Laurencin, Chef du Service central de statistique et de recherche documentaire de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, au deuxième poste de Coprésident du Comité. Le Comité a élu par acclamation MM. Everaers et Laurencin Coprésidents pour la période 2010-2011.

## Annexe

### **Modalités de partage des données entre organisations internationales adoptées par le Comité de coordination des activités de statistique à sa quatorzième session**

1. Les Principes régissant les activités statistiques internationales ont été adoptés par le Comité de coordination des activités de statistique à sa sixième session, en 2005. Selon le principe 1, « Des statistiques internationales de qualité, accessibles à tous, constituent un élément fondamental des systèmes d'information mondiaux ». Pour l'appliquer, il est recommandé, entre autres pratiques, de compiler et de diffuser des statistiques internationales en toute impartialité, de veiller à ce que tous les utilisateurs aient accès aux statistiques dans des conditions d'égalité, et de veiller à ce que le public puisse consulter gratuitement les principales statistiques.

2. À sa neuvième session, en 2007, le Comité a adopté les Normes communes ouvertes pour l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX). L'application de ces normes devrait favoriser le développement des échanges réguliers de données entre organisations membres du Comité.

3. Les échanges de données et de métadonnées entre organisations internationales se déroulent actuellement dans les conditions décrites ci-après :

a) Les services de statistique des organisations internationales doivent respecter les règles administratives de leur organisation;

b) Certains services de statistique mettent gratuitement leurs données et métadonnées (non confidentielles) à la disposition d'autres utilisateurs; d'autres vendent une part importante de leurs données, ce qui leur permet de s'autofinancer partiellement;

c) Les pratiques des organisations internationales en matière d'échanges de données et métadonnées sont très diverses : certaines échangent peu de données, d'autres beaucoup; les échanges peuvent être ponctuels ou systématiques; les échanges peuvent être volontaires ou obligatoires; ils peuvent être régis par des arrangements informels ou des contrats, etc.;

d) La grande majorité des services de statistique estiment que le partage de données et de métadonnées entre organisations internationales fonctionne plutôt bien.

4. Au vu de la situation décrite ci-dessus, le Comité recommande aux organisations internationales de suivre les pratiques facultatives ci-après pour leurs échanges de données et de métadonnées statistiques (publiées et non publiées) :

a) Les échanges de données et de métadonnées entre organisations internationales doivent être gratuits;

b) L'organisation qui reçoit des données et métadonnées peut les partager avec une tierce partie avec l'assentiment exprès de l'organisation qui les a fournies;

c) L'organisation qui fournit des données et métadonnées doit être citée comme source lorsque celles-ci sont utilisées ou diffusées;

d) Toute transformation de données et de métadonnées par l'organisation réceptrice (par exemple, application de taux de croissance ou d'ajustements saisonniers) doit être signalée comme telle aux usagers;

e) Les dénis de responsabilité publiés par l'organisation qui fournit des données et des métadonnées doivent être reproduits par l'organisation réceptrice lorsqu'elle utilise ou diffuse ces données et métadonnées;

f) Les échanges de données et de métadonnées doivent obéir aux normes SDMX adoptées par le Comité de coordination des activités de statistique. Les organisations auteurs de ces normes sont invitées à normaliser le mode d'identification des sources et les dénis de responsabilité (voir les rubriques c) et e) ci-dessus), et à intégrer les formules ainsi normalisées aux concepts interdomaines SDMX.

---